

Notre Code d'éthique professionnelle

Faire ce qui est juste!



Notre Code d'éthique professionnelle

Faire ce qui est juste!

La réussite à court terme et à long terme de CAE dépend, en grande partie, du comportement de chacun d'entre nous.

Parce que c'est important, nous devons :

- Être équitables, dignes de confiance et respectueux;
- Respecter les lois, être responsables et transparents;
- Devenir des champions de l'intégrité et de ce Code d'éthique professionnelle;
- · Faire preuve de courage pour dénoncer les violations sans délai.



Table des matières

Message de notre chef de la direction	4	Respect de l'environnement	22
Notre mission	5	Renforcement de la sécurité aérienne	24
Notre vision	5		
Nos valeurs	6	Collaboration avec les gouvernements	26
À propos do potro Codo d'éthique professionpolle	7	Contrats gouvernementaux Enquêtes du gouvernement	27
À propos de notre Code d'éthique professionnelle	/	Renseignements gouvernementaux classifiés	27
Qui est responsable de l'éthique à CAE?	8	Lobbyisme	27
En cas de question éthique	9	Protection de la propriété intellectuelle	28
Signalement d'une violation : c'est notre devoir !	10	Respect de la confidentialité et de la vie privée	30
		Nous protégeons les informations confidentielles.	3
Traitement équitable	11	Nous respectons la vie privée.	3
Pots-de-vin et autres paiements irréguliers	12		
Courtoisies commerciales	13		
Conflits d'intérêts	13	THE CONTRACT OF THE CONTRACT O	~
Concurrence déloyale	14	Utilisation des biens de CAE de façon responsable	32
Fraude et tromperie	14	Systèmes informatiques	33
Contributions politiques	15	Internet, intranet et courrier électronique	33
Respect mutuel	16	Utilisation responsable de l'intelligence artificielle (IA) et de l'analyse des données	34
Égalité des chances	17	Conformité aux contrôles d'exportation et	
Harcèlement	17	d'importation et des sanctions économiques	36
Harcèlement sexuel	17		
Droits de la personne	17	Tenue des dossiers et des contrats	36
Environnement de travail sécuritaire	18		
Santé et sécurité au travail	19	Soutien offert pour interpréter le Code	37
Communication avec les intervenants externes	20	- Council of the pour interpreter to code	





Message de notre chef de la direction

Si vous êtes comme moi, vous avez envie d'être fiers lorsque vous dites aux gens que vous travaillez à CAE. Ce qui nourrit notamment cette fierté, c'est le fait de savoir que nos mots, nos décisions et nos actions sont irréprochables. Cela signifie que nous devons tous nous conformer aux normes les plus élevées en matière d'intégrité, d'honnêteté et d'éthique. Cela signifie également qu'il faut avoir la sagesse et le courage de faire ce qui est juste.

Si notre monde est de plus en plus complexe, les valeurs et les principes que nous défendons à CAE sont simples et intemporels. Ce sont des principes traditionnels, comme « Traiter les autres comme nous aimerions que l'on nous traite », respecter la loi, mener une concurrence équitable, et se comporter de façon honorable.

Ce que nous faisons et la manière dont nous le faisons sont importants; c'est le cœur de notre réputation. La fin ne justifie jamais les moyens contraires à l'éthique, aussi bénéfique que puisse être la finalité à vos yeux ou à ceux de CAE.

Alors veuillez lire ce Code, mais ne vous arrêtez pas là. Veillez aussi à l'appliquer! Et si vous remarquez quelque chose qui ne va pas et que vous ne savez toujours pas quoi faire, ne vous torturez pas dans votre coin. Communiquez, parlez-en à quelqu'un. Et sachez que vous ne serez jamais puni pour vous être exprimé.

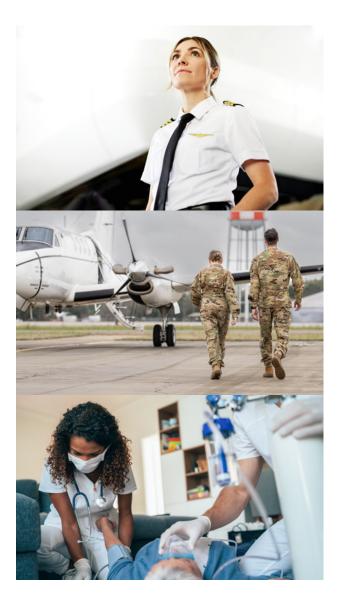
N'oubliez pas : nous sommes Un CAE et, ensemble, nous sommes plus forts. Encourageons-nous mutuellement à toujours respecter nos valeurs d'intégrité et à nous battre pour ce qui est juste.

Parce que c'est important.

Marc Parent
Président et chef de la direction



Nous sommes une entreprise de haute technologie avec une noble mission et une vision axée sur l'amélioration de la sécurité et la préparation.



Notre mission

Être à l'avant-plan de l'immersion numérique grâce à des solutions de formation et de soutien opérationnel hautement technologiques qui rendent le monde plus sécuritaire.

Notre vision

Être le partenaire de choix partout dans le monde dans les domaines de l'aviation civile, de la défense et sécurité, et des soins de santé en révolutionnant la formation et les opérations critiques de nos clients grâce à des solutions numériques immersives qui améliorent la sécurité, l'efficacité et la préparation.



Nos valeurs

Nos cinq valeurs constituent l'essence de notre identité. Elles donnent vie à notre vision et définissent ce que nous cherchons à atteindre. Elles guident nos décisions et stimulent l'évolution de notre culture. Une culture saine et solide motive les employés et rassure les intervenants, y compris les collectivités et les investisseurs.

Un CAE

Nous sommes fiers d'être une seule équipe passionnée, sans frontières et inclusive.

Pouvoir d'agir

Nous donnons à nos employés la liberté de réussir en leur donnant le pouvoir d'agir et de prendre des initiatives et des décisions à leur niveau.

Innovation

Pour nous, l'innovation n'est pas simplement un service, c'est un état d'esprit.

Excellence

Nous aspirons à être les meilleurs à tous les niveaux et dans tout ce que nous faisons.

Intégrité

Nous croyons en des communications claires et sincères.







À propos de notre Code d'éthique professionnelle

Parce que c'est important, nous nous encourageons mutuellement à travailler et à vivre de façon honorable en étant des modèles à suivre en matière de décisions et de comportement éthiques.

Notre réussite va et vient avec notre capacité à nous conformer sans relâche aux normes les plus élevées en matière de comportement éthique. C'est pourquoi l'intégrité fait partie des valeurs de notre entreprise. Si, comme les employés, nous voulons nous épanouir sur les plans personnel et professionnel, il est indispensable d'agir avec intégrité, honnêteté et respect.

Ce Code d'éthique professionnelle explique quoi faire en cas de situations diverses susceptibles de mettre en danger notre éthique et notre intégrité ou celles de CAE. Il décrit le comportement que nous acceptons et auquel nous nous attendons du conseil d'administration et de tous les employés de CAE inc., ainsi que des filiales en propriété exclusive et celles sous le contrôle de CAE. Cela comprend toutes les personnes détachées dans les coentreprises, ainsi que l'ensemble des entrepreneurs, consultants et autres partenaires d'affaires qui travaillent en notre nom.

Notre Code ne prévaut pas sur les lois régissant nos activités commerciales. Nous devons toujours respecter la lettre et l'esprit des lois et réglementations qui s'appliquent à nos activités , et ce, dans les pays où nous exploitons nos activités. Toutefois, lorsque les lois ou réglementations locales autorisent quelque chose qui est interdit par le Code, nous devons alors suivre notre Code. Notre Code est également complété par des politiques et des procédures d'entreprise qui fournissent généralement des attentes, des lignes directrices ou des exigences plus spécifiques.



Qui est responsable de l'éthique à CAE?

Nous le sommes tous.

Bien que nos équipes d'Éthique et de conformité mondiale et des Ressources humaines sont responsables du Code, chacun d'entre nous est chargé de le respecter et de s'assurer que les autres en font autant. C'est également notre devoir de nous exprimer en cas de violation commise ou sur le point d'être commise.

Notre comportement influence fortement la façon dont les personnes agissent. Si une personne fait ce qui est juste, les autres font généralement de même. En outre, les employés s'inspirent de la direction. C'est pourquoi nous nous attendons à ce que tous nos cadres et dirigeants soient des modèles d'éthique et d'intégrité irréprochables et qu'ils veillent à ce que le Code soit activement diffusé, compris et suivi au sein de leurs équipes.



« En matière de comportement éthique, le silence n'est jamais la voie à privilégier. J'incite chaque employé à s'exprimer lorsque quelque chose ne va pas. Si nous le faisons tous, nous pourrons continuer à attirer les candidats les plus doués, à offrir des produits et services de pointe, et à gagner la confiance de tous. »

Marc Parent
Président et chef de la direction





En cas de question éthique

En cas de zone grise dans le domaine éthique, il faut se poser quatre questions simples :



Allez-y

Si vous répondez « oui » aux quatre questions, c'est qu'il est plus que probablement sûr d'agir.

Demandez des directives

Si vous répondez « Je ne sais pas » à l'une des questions, demandez immédiatement des directives à votre gestionnaire ou superviseur, ou quelqu'un aux services de l'Éthique et la conformité mondiale, des Ressources humaines ou juridiques de CAE.

Arrêtez

Si vous répondez « Non » à l'une des questions, arrêtez-vous ici car nous pourrions et/ou CAE pourrait faire face à de graves conséquences.



Signalement d'une violation : c'est notre devoir!

Nous avons le courage de nous exprimer.

Si nous pensons vraiment qu'une violation du Code a été commise ou qu'elle est sur le point d'être commise, nous avons l'obligation de la dénoncer tout en sachant que notre confidentialité sera protégée.

On peut signaler une infraction présumée ou un comportement douteux en:



Informant son gestionnaire ou superviseur



Contactant le bureau d'Éthique et de conformité mondiale ou les Services juridiques



Contactant le service des Ressources humaines mondiales



Soumettant un rapport anonyme par l'intermédiaire du système EthicsPoint, à <u>ethicspoint.com</u> ou en composant le numéro sans frais du service d'assistance téléphonique EthicsPoint, le 1866 294-9551

Nous protégeons votre confidentialité.

Lorsque nous recevons des informations au cours d'une enquête, nous les traitons de manière sérieuse et en toute équité et confidentialité. Nous prenons également des mesures rapidement en fonction de ce que nous découvrons. Les allégations sérieuses sont transmises au chef de la direction et au comité de gouvernance du conseil d'administration.

Nous avons un degré zéro de tolérance pour les représailles.

CAE ne tolère pas les représailles contre quiconque qui, de bonne foi, fait une enquête, participe à une enquête ou signale une inconduite. Tout superviseur ou gestionnaire qui intimide ou punit, directement ou indirectement, un employé qui dénonce une violation potentielle du Code peut faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

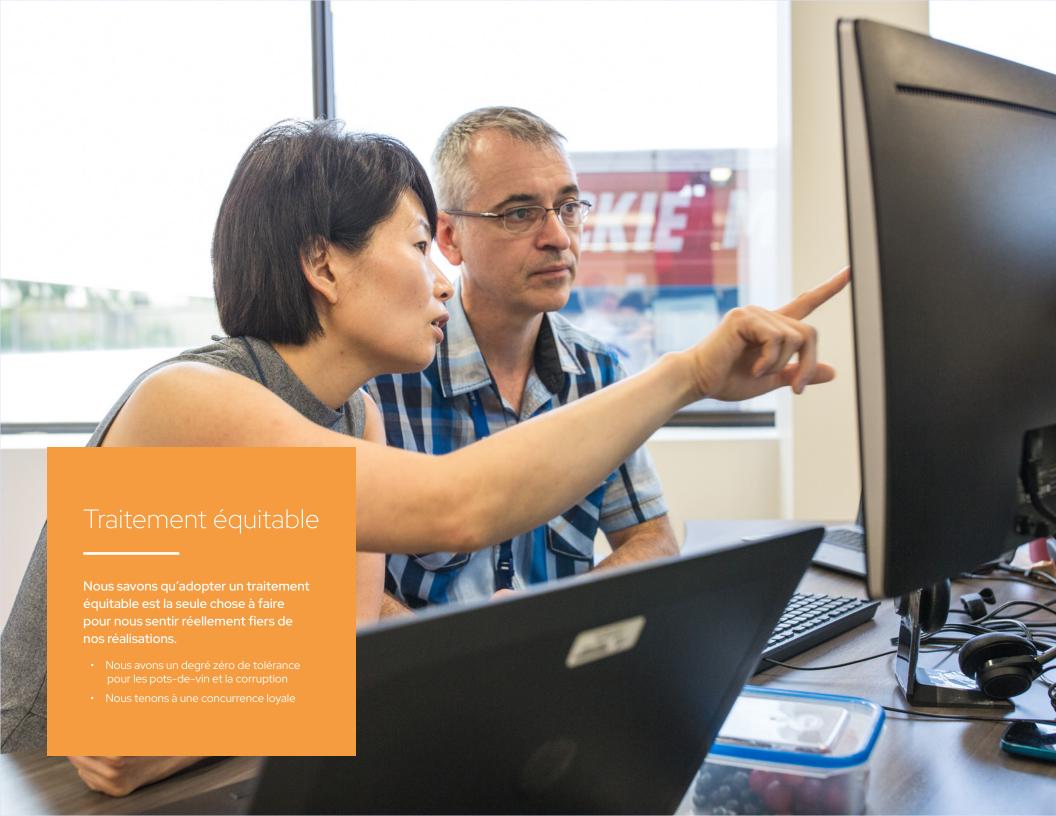


Pour en savoir plus, veuillez consulter la section « Dénonciation et signalement interne » des Politiques et procédures de l'entreprise.and Procedures.



« Nous ne tolérerons aucune mesure punitive contre toute personne qui, de bonne foi, pose une question ou soumet une allégation de non-conformité à notre Code d'éthique professionnelle. »

> Mark Hounsell Avocat général, chef de la conformité et secrétaire





Nous respectons l'ensemble des lois anticorruption partout où nous exerçons nos activités. Ce n'est pas négociable.

Le fait d'offrir ou de recevoir n'importe quel type de pot-de-vin peut nous coûter notre travail, une amende importante ou une peine d'emprisonnement.



Puis-je accepter de me faire payer un repas d'affaires par un fournisseur?

Pots-de-vin et autres paiements irréguliers

Que cela concerne un client, un fournisseur ou toute autre personne, y compris un autre employé de CAE, nous n'offrons ni n'acceptons jamais aucun type de paiement irrégulier pour obtenir ou conserver des occasions d'affaires ou bien en échange d'un traitement privilégié. Cela comprend des paiements directs ou indirects à un parent, un représentant du gouvernement, un agent, un consultant, un partenaire d'affaires, un employé d'une autre entreprise. Cela comprend également les petits paiements et les paiements non officiels versés à quiconque pour garantir ou accélérer l'exécution d'une action de routine ou nécessaire (également appelés paiements de « facilitation »).

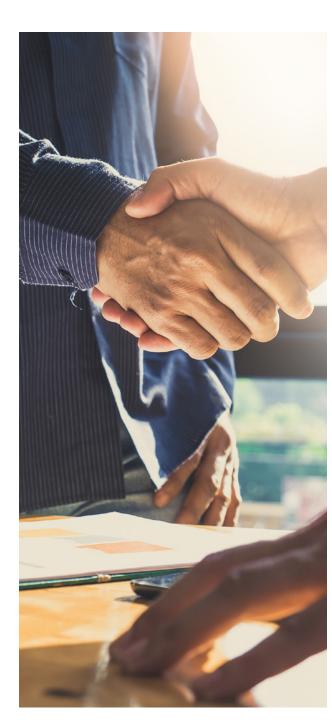
Même dans les pays où les pots-de-vin, les commissions occultes, les paiements de facilitation ou les commissions constituent une pratique acceptée pour mener ses activités, nous refusons de jouer ce jeu. Par conséquent, nous travaillons uniquement avec des partenaires d'affaires reconnus pour leur intégrité et dénonçons immédiatement tout signe de corruption ou de pot-de-vin dans le cadre des affaires.



Pour en savoir plus, consultez la section « Lutte contre la corruption » des politiques et procédures de l'entreprise. Notre politique de lutte contre la corruption est également disponible sur le site Web de CAE.







Lorsque l'on ne sait pas si un cadeau ou un divertissement peut être considéré comme un pot-de-vin dans un pays spécifique, il faut communiquer avec le bureau d'Éthique et de conformité mondiale.

(?)

Un client m'a offert un cadeau, et je sais que je ne peux l'accepter. Que dois-je faire?

Si l'on pense qu'il peut exister un conflit d'intérêts au travail, il faut en parler à son superviseur.



Nous venons tout juste d'embaucher un employé qui a récemment travaillé pour un concurrent de CAE. Puis-je lui demander des renseignements au sujet de notre concurrent?

Courtoisies commerciales

Lorsque nous offrons ou recevons des courtoisies commerciales, il faut toujours faire preuve d'un excellent jugement et de la plus grande prudence. Nous ne devons avoir recours à des cadeaux, des repas, des divertissements, des voyages et des hébergements que pour établir des relations et montrer notre bonne volonté, jamais pour influencer des décisions ou obtenir un avantage indu.

Nous devons veiller à ce que toute dépense de courtoisie soit raisonnable et transparente. Une proposition d'hospitalité ou un cadeau somptueux pourrait facilement être interprété comme un pot-de-vin reçu ou offert. En outre, nous devons nous assurer de bien comprendre les lois et coutumes locales, qui sont parfois encore plus strictes que dans notre pays natal.



Pour en savoir plus, consultez la rubrique « Cadeaux, divertissements et marques de courtoisie » dans nos politiques et procédures de l'entreprise ou consultez le site Web de CAE.

Conflits d'intérêts

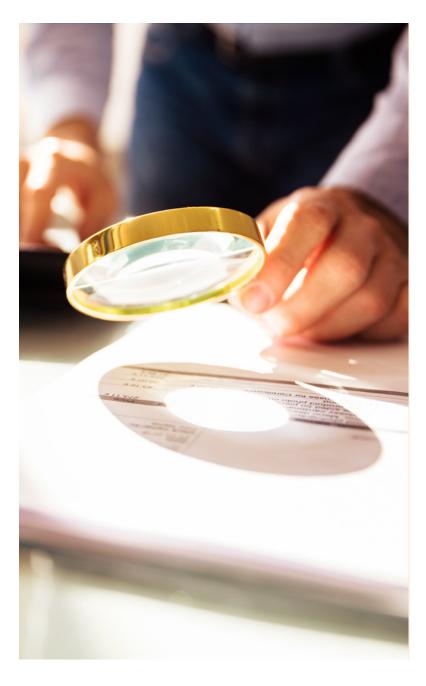
Les conflits d'intérêts peuvent survenir à chaque fois que nos intérêts financiers ou nos relations personnelles influencent les décisions que nous prenons dans notre travail. Il existe plusieurs situations qui pourraient potentiellement générer un conflit d'intérêts, par exemple :

- Détenir ou avoir une participation substantielle dans une entreprise qui est un client, un concurrent ou un fournisseur de CAE
- Faire des affaires avec une société détenue ou contrôlée par un employé de CAE ou sa famille
- Les relations familiales avec des personnes employées par un fournisseur ou un concurrent de CAE
- Accepter des gratifications commerciales de ceux qui cherchent à faire des affaires avec CAE
- Des intérêts commerciaux extérieurs qui interfèrent avec nos responsabilités à CAE
- L'utilisation de biens de CAE à des fins personnelles
- · Avoir une relation étroite ou personnelle avec un employé subordonné

Nous évitons également les conflits d'intérêts liés à l'emploi ou à l'acquisition des services d'employés actuels ou anciens du gouvernement, ce qui inclut le personnel militaire. Veuillez consulter le bureau de l'Éthique et de la conformité mondiale ou les Services juridiques pour obtenir des conseils.

Cela est essentiel pour éviter l'apparence même d'un conflit entre nos intérêts personnels et ceux de CAE. C'est pourquoi il faut rapidement discuter avec son superviseur d'un conflit d'intérêts potentiel et trouver ensemble une solution pour sortir de cette situation





Le fait de fixer les prix ou de répartir, avec nos concurrents, les clients, les ventes ou les territoires constituent des pratiques illégales.



J'ai croisé une amie de l'université dans un salon professionnel, qui travaille pour l'un de nos concurrents. Elle m'a demandé comment vont les affaires. Que dois-je lui répondre?

Concurrence déloyale

Nous nous conformons à l'ensemble des lois qui gouvernent la concurrence, partout où nous exerçons nos activités. Cela signifie que nous devons éviter toute entente avec nos concurrents concernant les prix, les conditions de vente, les collusions des soumissionnaires et les boycotts. En outre, nous ne devons jamais aborder avec eux les renseignements de nature délicate ou exclusifs liés à nos prix, nos profits, nos conditions de vente, nos coûts, notre capacité de production, nos stratégies, notre approvisionnement ou les biens et services à produire ou à vendre.

Nous devons nous assurer que nos interactions avec nos clients, nos fournisseurs et nos concurrents sont équitables, honnêtes et transparentes. Nous ne devons contraindre ni forcer personne à faire quoi que ce soit. Nous devons également respecter la liberté de nos clients et de nos fournisseurs à mener leurs activités comme bon leur semble.

Assurez-vous que vous comprenez les lois locales sur la concurrence avant de faire quoi que ce soit qui puisse restreindre ou ralentir la concurrence loyale.

Fraude et tromperie

Nous ne cherchons pas à obtenir un avantage quelconque en agissant de manière frauduleuse, en trompant les gens, en faisant de fausses déclarations ou en permettant à quiconque représentant CAE de le faire. Cela inclut la fraude ou le vol et tout type de détournement de biens ou d'informations.

Les actions qui suivent non seulement violent nos politiques, mais peuvent également être illégales :

- Mauvaise imputation ou falsification des feuilles de temps
- Mauvaise imputation d'un compte ou d'un objectif de coût
- · Approuver des frais inappropriés
- Transférer des coûts à des comptes inappropriés



La transaction ou la communication de renseignements privilégiés à d'autres peuvent nous coûter notre travail, une amende importante ou une peine d'emprisonnement.



Ma famille et mes amis me questionnent souvent à propos de CAE et veulent savoir s'ils devraient acheter des actions. En général, je leur dis ce que je sais de l'entreprise et leur propose d'en acheter. Est-ce correct?

Délit d'initié

Nous ne devons jamais utiliser ni divulguer des renseignements privilégiés (non publics) pour réaliser un gain personnel ou pour en faire profiter une autre personne ou entreprise. La communication de renseignements privilégiés ou bien la transaction ou la recommandation d'achat ou de vente de titres de CAE ou d'autres entreprises sur la base de ces renseignements sont illégales et constituent une violation de notre politique.

Voici des exemples de renseignements privilégiés importants: acquisitions ou ventes éventuelles, renseignements financiers internes, développements de produits majeurs, gain ou perte d'un contrat important ou toute opération de financement importante liée à CAE, ses fournisseurs et ses clients.

Nous devons attendre la divulgation publique de ces renseignements avant de les communiquer. Les renseignements sont considérés comme publics lorsqu'ils ont été diffusés officiellement et à grande échelle, et lorsque les investisseurs ont eu suffisamment de temps (en général, deux jours ouvrables) pour les évaluer.



Pour en savoir plus, consultez la section « Délit d'initié » des Politiques et procédures de l'entreprise.

Contributions politiques

Aucune de nos entreprises ne doit faire de dons à des partis politiques, des politiciens ou des candidats politiques, à moins qu'ils ne soient approuvés par le groupe Affaires publiques et communications mondiales et conformes aux lois applicables. En tant qu'employés, nous sommes libres d'avoir une appartenance et des activités politiques, à condition de le faire en dehors des heures de travail et de pas utiliser les actifs de l'entreprise à ces fins.



Pour en savoir plus, consultez les sections « Dons de charité et commandites » et « Lobbying et contributions politiques » des Politiques et procédures de l'entreprise.







Nos croyances, suppositions, mots et actions affectent nos collègues et, au bout du compte, façonnent notre culture. Chacun d'entre nous a un rôle à jouer pour faire de CAE un milieu de travail pour tous, digne et sans harcèlement. C'est pourquoi nous devons toujours nous traiter mutuellement avec respect et nous opposer vigoureusement à toute forme de discrimination ou de harcèlement.

Égalité des chances

À CAE, notre objectif est d'être un employeur de choix. Par l'intermédiaire de nos politiques et pratiques d'emploi, nous cherchons à recruter, à perfectionner, à récompenser et à maintenir en poste nos employés en fonction de leur mérite, de leur capacité et de leur rendement. La discrimination, l'intimidation ou le harcèlement fondés sur un trait personnel (comme la race, la religion, la couleur, l'origine ethnique, l'origine nationale, le handicap, l'orientation sexuelle, le sexe, l'identité de genre, l'expression de genre ou le statut matrimonial) ne sont pas tolérés. Ni la contrainte et l'intimidation politiques.

Harcèlement

Le pouvoir d'agir est l'une de nos valeurs centrales. Toutes les formes de violence ou de harcèlement, qu'elles soient physiques, sexuelles ou psychologiques, cherchent à mettre les personnes en situation de faiblesse. Elles ne seront pas tolérées à CAE. Nous nous engageons à nous assurer que nos employés, consultants, fournisseurs et clients se sentent en sécurité, respectés et valorisés.

Harcèlement sexuel

Nous traitons chaque allégation de harcèlement sexuel avec sérieux, sensibilité et confidentialité. En cas de doute sur un cas possible de harcèlement sexuel au travail, les Ressources humaines peuvent vous indiquer la marche à suivre.

Si nécessaire, CAE fait appel au bureau de l'Éthique et de la conformité mondiale ou aux Services juridiques et à des avocats extérieurs pour l'aider à enquêter sur les allégations de violations des droits de la personne, y compris le harcèlement de toute sorte. Si les allégations s'avèrent fondées, les personnes concernées risquent de se voir imposer des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Droits de la personne

Nous menons nos activités dans le respect des droits de la personne dans toutes les juridictions où nous exerçons des activités, en traitant nos employés et les personnes travaillant pour nos fournisseurs avec dignité et en promouvant des pratiques d'emploi équitables. Il s'agit notamment :

- · Offrir des salaires équitables et compétitifs
- · Interdiction du recours au travail des enfants ou au travail forcé ou servile
- Ne pas se livrer à la traite des personnes à quelque fin que ce soit
- · Favoriser un environnement de travail diversifié et inclusif
- · Respecter le droit des salariés à exercer leur droit de libre association

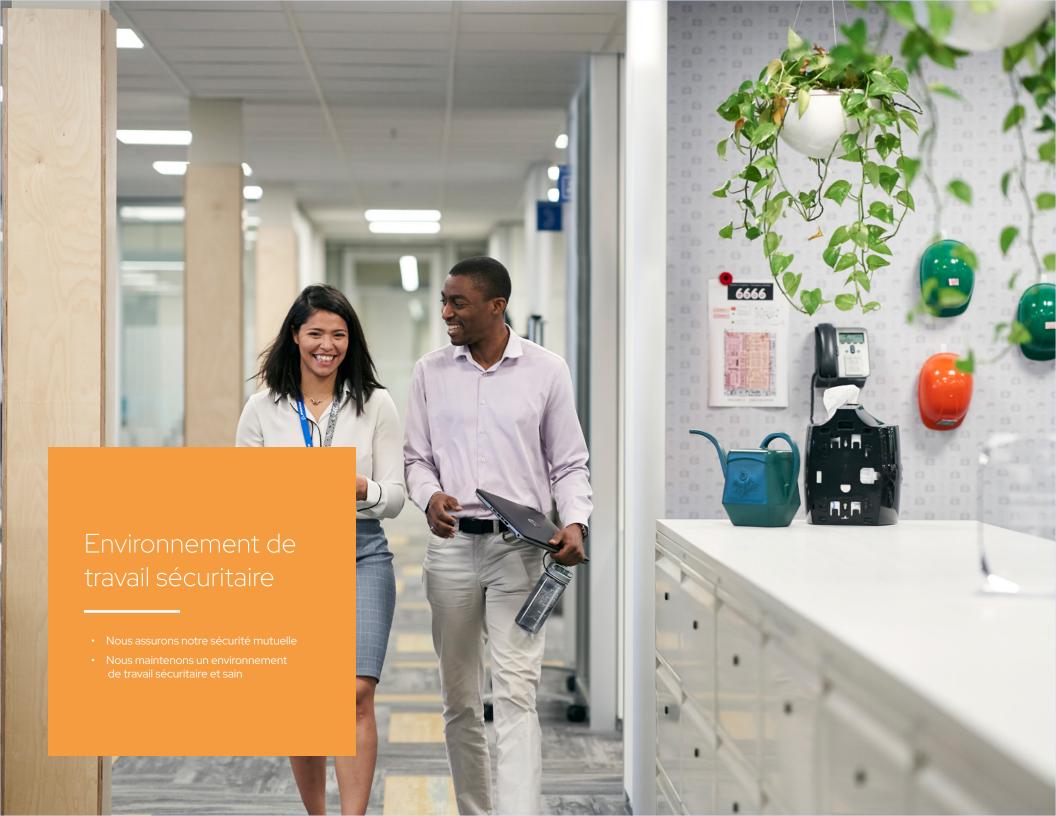
==

Pour en savoir plus, consultez les sections « Droits de la personne » et « Harcèlement » des Politiques et procédures de l'entreprise.

Le saviez-vous?

CAE définit le harcèlement sexuel comme suit : tout type de contact physique, de remarques, d'insultes, de blagues et de commentaires de nature sexuelle, de demandes non sollicitées de faveurs sexuelles ou toute intimidation, toute représaille, tout traitement injuste, refus de promotion ou licenciement découlant d'un refus d'accorder ces faveurs.







Pour contribuer à leur plein potentiel, les personnes doivent se sentir en sécurité. À CAE, assurer la sécurité de toute personne qui pénètre dans nos locaux est une priorité absolue.

Nous ne travaillons pas sous l'influence de l'alcool ou de drogues contrôlées, et n'emmenons pas ce type de substances dans l'environnement de travail ou chez les clients. Il en est de même pour les armes à feu. Si l'on fume des cigarettes ou des cigarettes électroniques et que les lois municipales interdisent de fumer au travail et dans les lieux publics, on fume pendant sa pause à l'extérieur du bâtiment.

Santé et sécurité au travail

Pour assurer notre réussite, nous nous devons d'être excellents en matière de santé et de sécurité. À CAE, nous mettons en œuvre des pratiques de pointe dans les domaines de la santé et de la sécurité, et nous nous conformons à l'ensemble des règlements connexes. Nous nous engageons également envers l'amélioration continue.

En tant qu'employés de CAE, nous :

- Comprenons et respectons l'ensemble des politiques, procédures et pratiques de santé et de sécurité, y compris l'utilisation d'un équipement de protection individuel au besoin;
- Assumons la responsabilité de notre propre sécurité et de celle de nos collègues;
- Participons activement à l'ensemble des activités de formation en matière de santé et de sécurité;
- Définissons les situations dangereuses dans l'environnement de travail, communiquons à ce sujet et prenons des mesures pour y remédier.



Pour en savoir plus, consultez la section « Environnement, santé et sécurité à l'échelle mondiale » des politiques et procédures de l'entreprise.





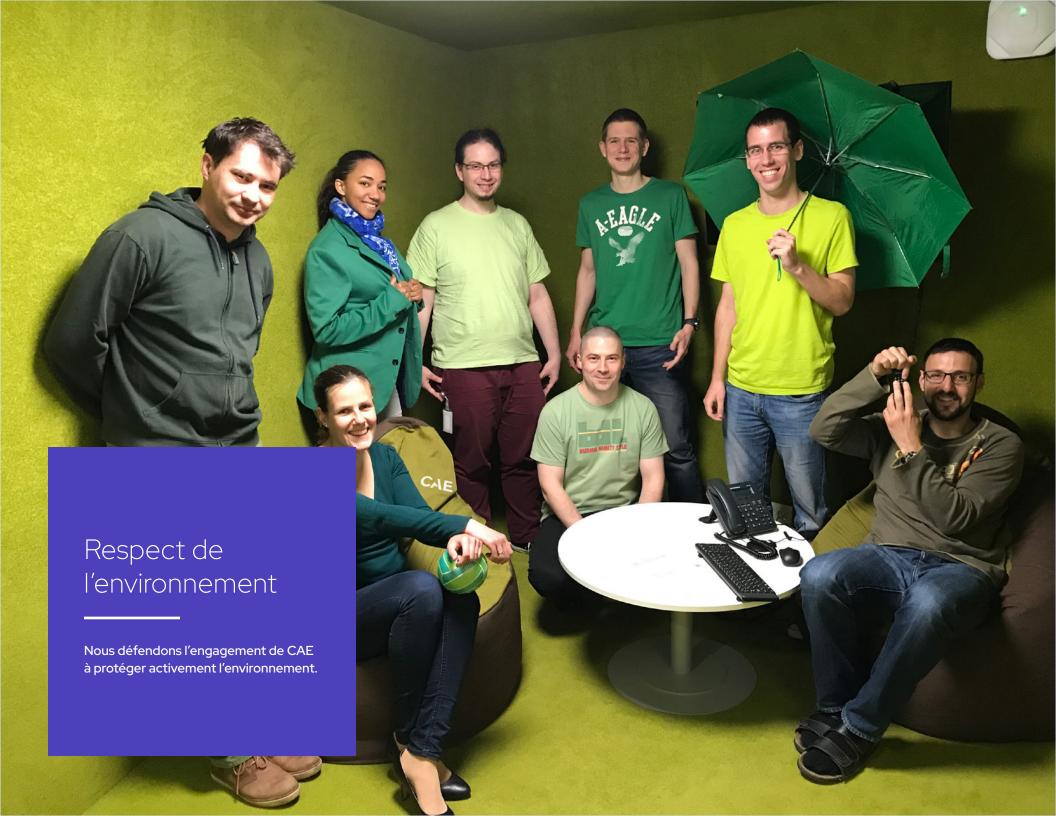




C'est parce qu'elle est si facile à ternir que la réputation d'une entreprise doit être soigneusement préservée. C'est pourquoi, à moins que cela ne fasse partie de notre travail, nous devons obtenir la permission du groupe Affaires publiques et communications mondiales avant toute déclaration publique ou avant de s'adresser aux médias au nom de CAE. En outre, si nous présentons un point de vue qui ne reflète pas la position de CAE, nous devons expliquer qu'il s'agit d'une opinion personnelle.

==

Pour en savoir plus, consultez les sections « Divulgation » et « Médias sociaux des employés de CAE » des politiques et procédures de l'entreprise.



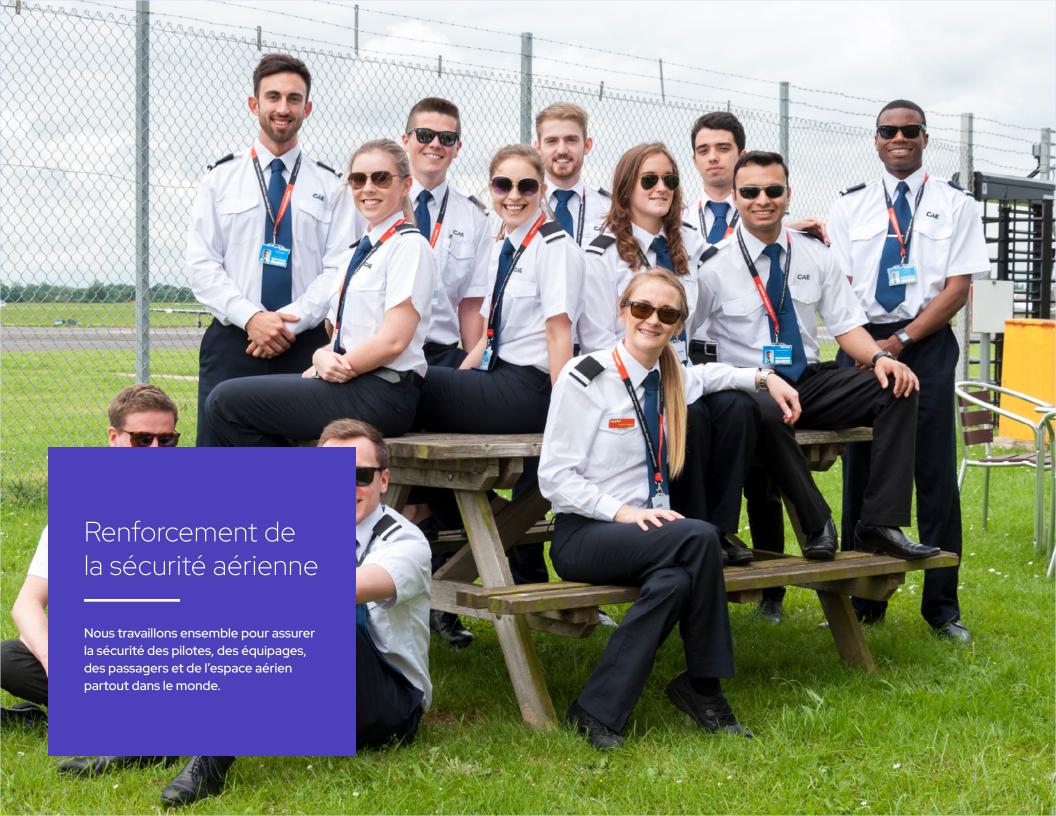




Nos politiques et procédures mondiales reflètent un engagement fort à aller au-delà de ce qu'exigent les lois environnementales. Nous cherchons activement à minimiser les déchets, les émissions et les matières dangereuses, et prenons des mesures proactives pour assurer un avenir durable aux générations suivantes. Nous contribuons à la définition et à la mise en œuvre des pratiques de prévention de la pollution pour préserver les communautés où nous exerçons nos activités, ainsi que notre propre santé et notre propre sécurité.

==

Pour en savoir plus, consultez la section « Environnement, santé et sécurité à l'échelle mondiale » des politiques et procédures de l'entreprise.

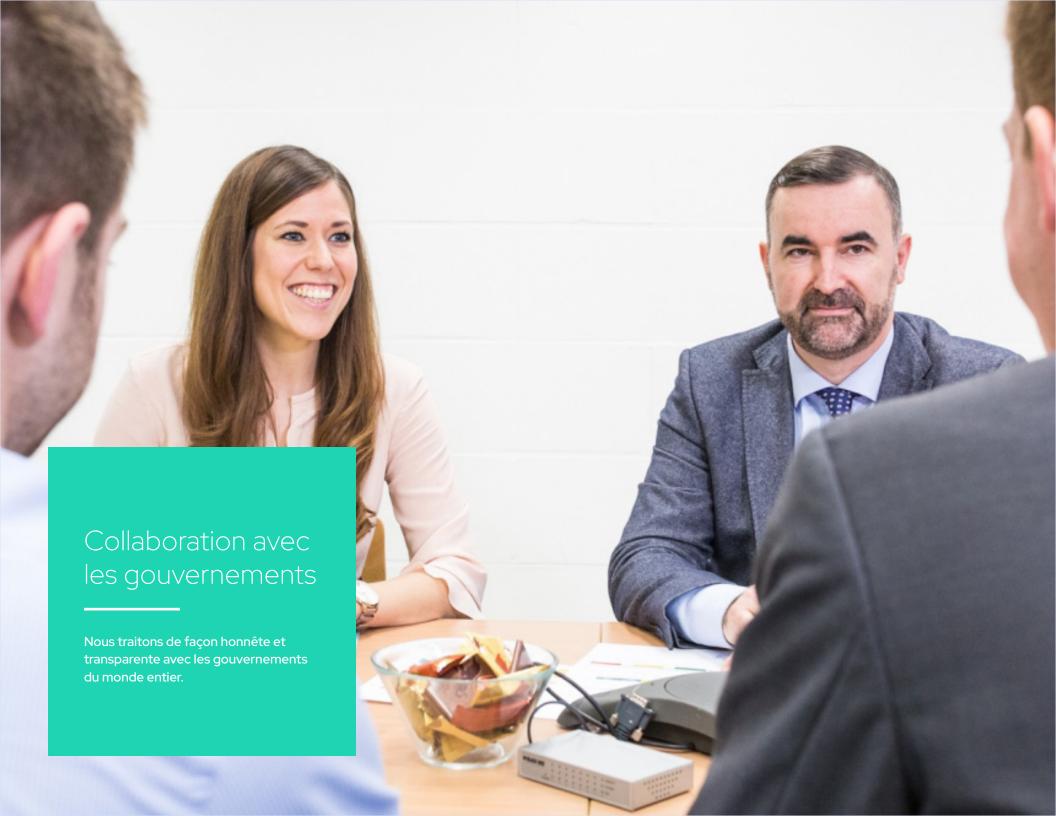






À CAE, nous nous efforçons d'atteindre les niveaux de sécurité les plus élevées pour tous nos intervenants. Pour ce faire, nous travaillons ensemble afin de nous assurer que nous répondons aux règlements/normes et aux exigences liées à la sécurité des clients dans le monde. Nous évaluons sans cesse le rendement en matière de sécurité de nos propres activités. En outre, nous soutenons activement notre initiative « Just Culture », qui encourage le signalement ouvert, honnête et précoce des problèmes de sécurité par l'ensemble des intervenants.

Grâce à nos processus de détermination des dangers, d'évaluation des risques, de signalement en matière de sécurité et d'enquêtes sur les incidents, nous contribuons à la définition et à la résolution des dangers, nous partageons à grande échelle les renseignements liés à la sécurité en temps opportun et améliorons sans cesse nos politiques, nos procédures ainsi que le système de gestion de la sécurité.





Contrats gouvernementaux

La responsabilité civile ou pénale de CAE, ou la nôtre, peut être engagée en cas de proposition, de devis ou de document délibérément faux, incomplet ou trompeur transmis à un client gouvernemental. C'est pourquoi, en tant que fournisseur ou sous-traitant, il est important de respecter l'ensemble des règles et des exigences liés aux contrats gouvernementaux et à l'approvisionnement.

Enquêtes du gouvernement

Il peut arriver qu'un représentant du gouvernement présente une requête qui dépasse les pratiques et procédures standards. Lorsqu'un représentant de gouvernement demande une entrevue, cherche à obtenir des renseignements, veut accéder à un fichier ou pose une question inhabituelle, on doit contacter son superviseur qui, à son tour, consultera le service des Affaires publiques et communications mondiales, les Services juridiques ou le bureau de l'Éthique et de la conformité mondiale.

Renseignements gouvernementaux classifiés

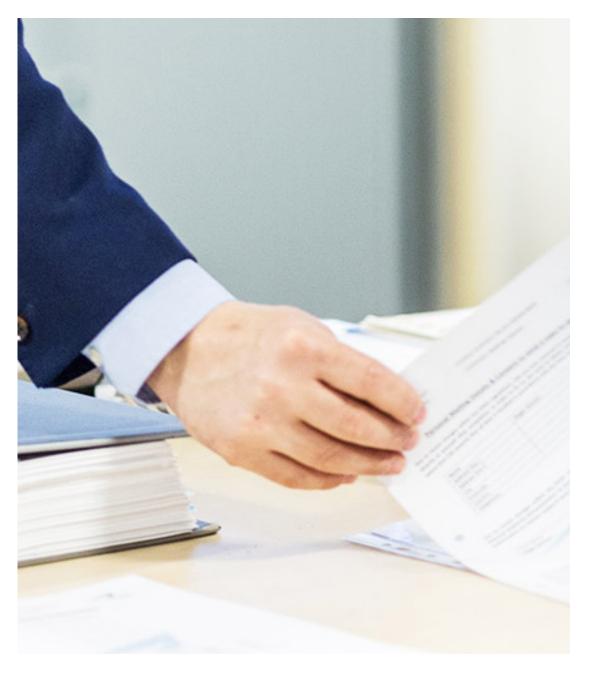
Si notre autorisation de sécurité nous permet d'accéder à des renseignements classifiés, nous devons veiller à nous conformer à l'ensemble des règlements et des procédures applicables lorsque l'on traite ces renseignements. Nous ne devons jamais accéder, accepter ou conserver aucune information classifiée, à moins de posséder l'autorisation appropriée et d'avoir besoin de cette information pour faire notre travail. Notre chef de la sécurité sait quels documents sont ou devraient être restreints ou classifiés.

Lobbyisme

Toutes les communications et relations commerciales avec les représentants de gouvernement doivent être conformes à notre Code, à notre politique de lutte contre la corruption, à la politique sur les cadeaux, les divertissements et les marques de courtoisie, ainsi qu'à toutes les exigences légales, réglementaires et politiques applicables.



Qui sont les représentants du gouvernement?









Comme nombre de nos clients et fournisseurs, nous investissons énormément dans le développement de la propriété intellectuelle (PI), notamment dans les brevets, les conceptions, les droits d'auteur, les marques de commerce, les secrets commerciaux et le savoir-faire, qu'ils soient enregistrés ou non.

La PI d'une entreprise est un actif commercial extrêmement précieux et un avantage concurrentiel majeur. Un traitement négligent de cette propriété peut entraîner des dommages irréparables pour la compétitivité d'une entreprise, les relations avec ses intervenants et leur confiance.

Lors de notre embauche à CAE, nous signons des ententes indiquant que tout ce que nous créons dans le cadre de notre travail ou en relation avec les activités de l'entreprise appartient à CAE.

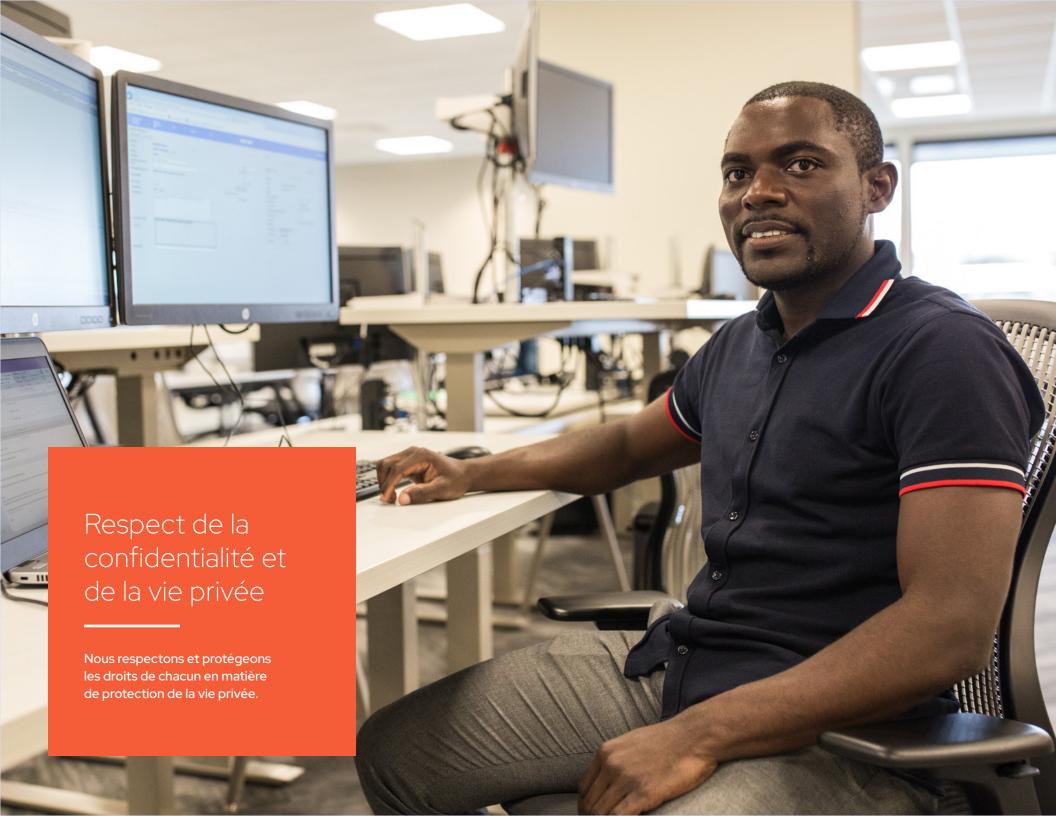
Nous devons protéger avec diligence la PI de CAE en nous conformant à la politique et aux lignes directrices de la PI de l'entreprise, notamment celles concernant l'image de marque et les logiciels libres.

Nous ne divulguons la PI de CAE qu'à nos collègues qui ont besoin de la connaître pour leur travail ou lorsque les ententes adéquates sont établies. Nous protégeons la PI des tiers en respectant les conditions de toutes les ententes passées avec eux. Nous acceptons également de ne détourner aucun secret commercial tiers.

Pour dénoncer une violation des politiques et lignes directrices liées à la PI de CAE, nous devons procéder de la même façon que pour une violation de ce Code. En outre, nous devons dénoncer rapidement toute utilisation non autorisée de la PI de CAE par un tiers aux Services juridiques.



Pour en savoir plus, consultez notre Politique sur la propriété intellectuelle.





Si nos courriels et notre messagerie vocale internes sont sécurisés, nous savons que les systèmes téléphoniques et de courriels/données de certains pays sont régulièrement surveillés à la recherche de renseignements confidentiels.

Si nous utilisons ou divulguons de façon inappropriée les renseignements personnels d'un employé, l'entreprise pourrait être condamnée à des amendes ou des sanctions et faire l'objet de mesures disciplinaires, y compris le licenciement.

Nous protégeons les informations confidentielles.

La protection des informations confidentielles est extrêmement importante à CAE, qu'il s'agisse de renseignements personnels ou d'entreprise. Nous n'utilisons, ne reproduisons, ni ne transmettons aucun renseignement confidentiel à quiconque en l'absence de droit explicite. Nous devons préserver la confidentialité, même lorsque nous ne travaillons plus pour CAE.

Les renseignements confidentiels comprennent la propriété intellectuelle et les renseignements personnels, sous quelque forme que ce soit, relatifs à CAE, ses employés, clients, sous-traitants, fournisseurs, partenaires d'affaires, concurrents, ainsi que les acquisitions ou ventes éventuelles en notre possession ou reçus de ces parties.

Nous contrôlons soigneusement l'accès à toutes les informations confidentielles et privées lorsque nous travaillons au bureau ou en dehors, même lorsque nous travaillons depuis notre bureau à domicile. Nous ne devons pas en parler dans des lieux publics ou avec toute autre personne que nos collègues qui en ont besoin pour faire leur travail, et ce de manière conforme à nos ententes. Cela signifie que nous ne partageons pas d'informations confidentielles avec les membres de notre famille, nos proches et/ou nos amis. Lorsque nous transmettons des informations confidentielles à des tiers, nous le faisons uniquement par l'intermédiaire de supports sécurisés et conformément aux politiques de CAE. Avant de sortir des renseignements confidentiels tiers des locaux de CAE, nous devons obtenir l'autorisation de leur propriétaire et respecter les exigences de sécurité de CAE pour s'en débarrasser.

En outre, nous devons retourner immédiatement l'ensemble des renseignements conformément aux ententes ou lorsque nous cessons notre travail à CAE pour n'importe quelle raison que ce soit.

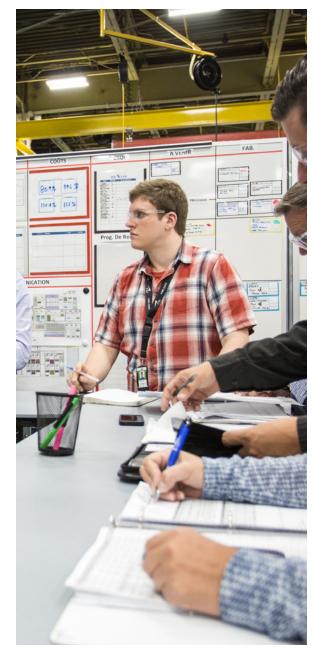
Nous respectons la vie privée.

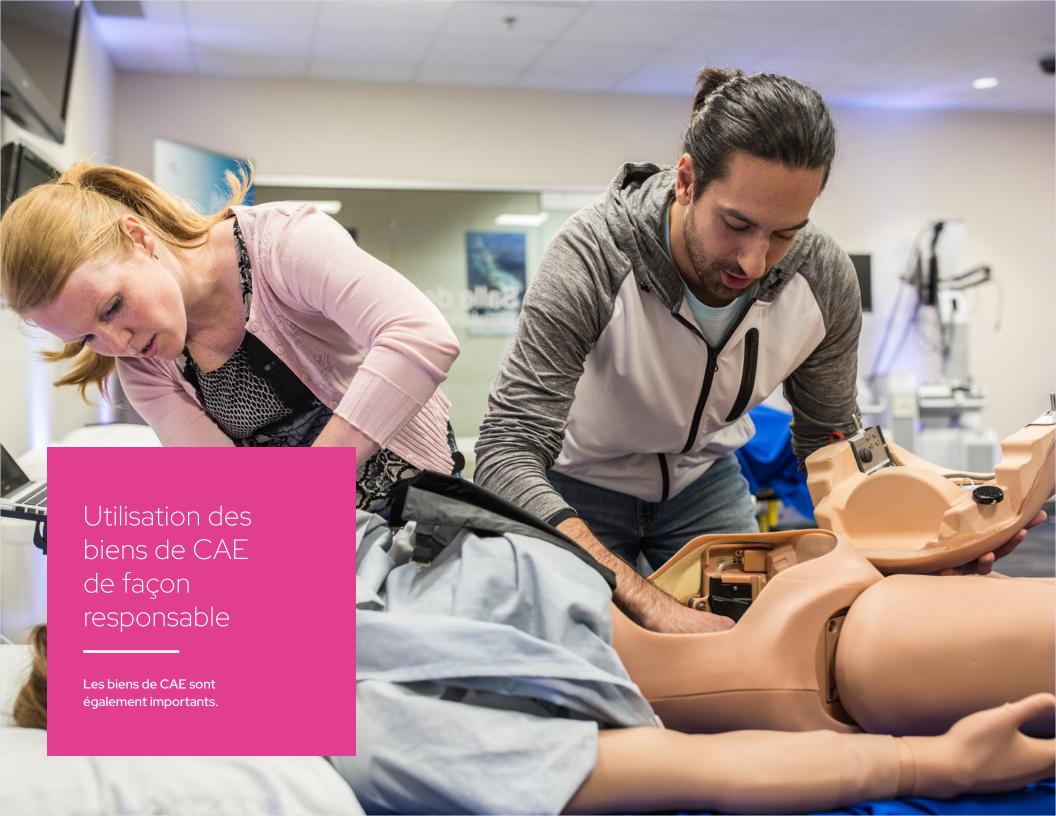
Nous ne devons utiliser que des moyens licites et éthiques pour recueillir des renseignements personnels concernant les employés, clients, fournisseurs, partenaires et concurrents. Nous traitons les renseignements personnels uniquement à des fins spécifiques et légitimes et nous le faisons de manière transparente. De plus, nous ne traitons que la quantité de renseignements personnels qui est nécessaire pour atteindre l'objectif pour lequel elles ont été collectées initialement, et nous les gardons en sécurité et confidentiels conformément aux politiques de CAE. Nous ne conservons les renseignements personnels qu'aussi longtemps que nous en avons légitimement besoin et nous les supprimons par la suite, conformément à la loi.

Lorsque nous divulguons ces renseignements à d'autres employés ou tiers sans autorisation, nous risquons des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à la perte de notre emploi.

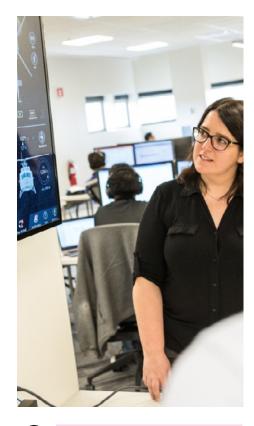


Pour en savoir plus, consultez la section « Vie privée » des Politiques et procédures de l'entreprise.











Pouvez-vous donner quelques exemples d'une utilisation des médias sociaux qui enfreint nos politiques? Chacun est responsable de la protection des biens de CAE sous notre contrôle contre les dommages, la perte, l'abus ou le vol, que nous soyons dans les locaux de CAE ou en dehors. Ces actifs comprennent l'argent, la propriété physique et intellectuelle, la technologie et l'ensemble des renseignements et données liés aux activités et aux clients. Avec l'autorisation de notre superviseur, nous pouvons sortir les actifs de CAE des locaux pour faire notre travail. Nous devons alors respecter l'ensemble des politiques et procédures de sécurité pour assurer leur sécurité.

Systèmes informatiques

Lors de l'utilisation des systèmes informatiques de CAE, nous :

- · Ne devons utiliser que des programmes informatiques et des logiciels autorisés;
- Devons respecter l'ensemble des exigences relatives à la licence, à la confidentialité et à l'enregistrement des fournisseurs et des tiers;
- · Devons nous conformer aux exigences relatives à la sauvegarde des données informatiques et à la protection contre les virus;
- Devons protéger tous les identifiants d'accès;
- Devons signaler les défaillances en matière de système ou de protection de sécurité;
- Devons préserver la confidentialité du système et des processus et procédures de protection de sécurité de CAE.

Nous devons également conserver l'ensemble des documents, renseignements et contrats dans le serveur du réseau de CAE pour éviter de perdre des documents et pour faciliter l'accès des collègues autorisés.

Nous veillons également à utiliser, stocker et protéger les informations confidentielles (y compris les renseignements personnels, les données personnelles, les informations relatives au contrôle des exportations, les informations exclusives de CAE et les informations exclusives de tiers) conformément aux exigences applicables et aux politiques et directives de CAE.

Internet, intranet et courrier électronique

Que nous travaillions à ou en dehors de CAE, y compris lorsque nous travaillons à domicile, nous utilisons l'Internet, l'intranet et le courrier électronique principalement à des fins professionnelles. Nous pouvons accéder à l'Internet pour faire des recherches ou naviguer à des fins non professionnelles, à condition de le faire en dehors des heures de travail et que cela ne nuit pas à notre productivité ou la réputation de CAE. Nous n'utilisons jamais notre adresse de courrier électronique CAE pour créer un compte personnel sur les médias sociaux ou pour des raisons personnelles qui pourraient aller à l'encontre des politiques de CAE. En outre, nous devons nous conformer à l'ensemble des politiques de CAE et des lois applicables gouvernant la propriété intellectuelle, la vie privée, les droits de la personne, la diffamation, la pornographie et la concurrence déloyale.

Nous devons toujours utiliser les technologies de l'information de CAE de manière responsable. Nous reconnaissons que CAE détient et a le droit de surveiller, d'examiner, d'intercepter, d'accéder, de modifier, de supprimer ou de divulguer l'ensemble des fichiers et dossiers électroniques qui figurent sur ses systèmes et serveurs.

Nous reconnaissons également que les ordinateurs et les téléphones cellulaires de CAE, ainsi que tout téléphone cellulaire, tablette ou autre dispositif personnel autorisé, peut être vérifié par CAE ou un tiers pour assurer la protection des renseignements confidentiels, ou dans le cadre d'un processus de litige ou d'une ordonnance du tribunal.

==

Pour en savoir plus, consultez les sections « Technologies de l'information » et « Médias sociaux des employés de CAE » des politiques et procédures de l'entreprise.



Utilisation responsable de l'intelligence artificielle (IA) et de l'analyse des données

En tant qu'entreprise de haute technologie, CAE utilise des technologies numériques pour traiter de grandes quantités de données à l'aide, de l'IA et de l'apprentissage machine à des fins d'analyse. Si les technologies et les services numériques stimulent l'innovation et génèrent de nouvelles occasions pour CAE, ils présentent également de nouveaux risques liés aux données. C'est pourquoi nous devons adhérer à des normes éthiques élevées lorsque nous développons, acquérons, déployons ou utilisons des systèmes d'IA ou d'autres nouvelles technologies numériques à des fins d'analyse.

En tant que discipline en évolution rapide, il peut y avoir des risques qui doivent être pris en compte et traités lors de la conception et la mise en œuvre d'initiatives futures impliquant des mégadonnées, des systèmes d'IA et l'apprentissage machine. Veuillez consulter le bureau de l'Éthique et de la conformité mondiale pour obtenir des conseils supplémentaires.

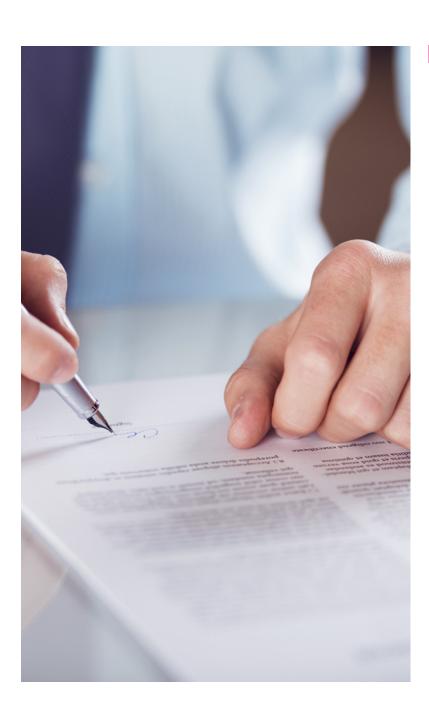


<u>Pour en savoir plus, consultez la section « Principes éthiques de l'utilisation des données de CAE ».</u>









Pour l'ensemble des questions liées au contrôle des exportations, nous devons revoir notre
Politique générale en matière de conformité des exportations ou la politique nationale applicable, ou nous entretenir avec notre chef de la sécurité.

Conformité aux contrôles d'exportation et d'importation et des sanctions économiques

Il est de notre responsabilité de connaître les lois et coutumes des régions dans lesquelles nous exerçons nos activités. Cela comprend les lois, les règlements et les directives applicables, y compris les sanctions et embargos économiques régissant l'exportation et le transfert de pièces, de composants, de données et de services techniques.

Les transactions internationales pouvant être complexes, notre groupe de Contrôle des exportations est présent pour nous apporter son aide sur ces questions. Certaines transactions, y compris celles qui concernent des équipements, des services et des données techniques de défense, peuvent exiger l'approbation du gouvernement canadien et/ou d'un gouvernement étranger. Nos experts de l'exportation peuvent nous aider à déterminer si une transaction spécifique nécessite de telles approbations.

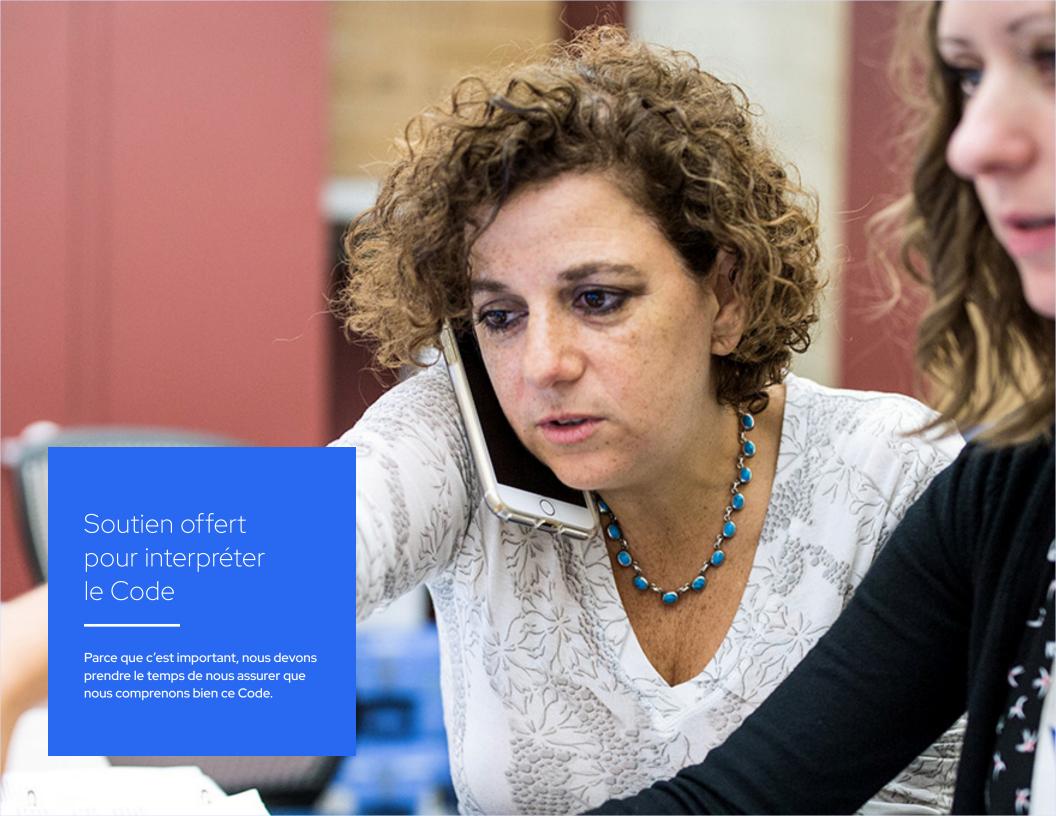
Tenue des dossiers et des contrats

Nous enregistrons aussi rapidement et avec précision toutes les transactions commerciales dans nos livres et registres commerciaux. Nous nous assurons que tout contrat concernant CAE est rédigé par écrit et exécuté par l'ensemble des parties concernées. Seuls nos Services juridiques peuvent autoriser des lettres d'accompagnement ou d'intention qui ne font pas partie du contrat.

Des frais inappropriés appliqués aux contrats gouvernementaux et avec des clients peuvent entraîner la responsabilité civile et pénale de CAE et de tout employé concerné. Il en est de même pour nos états financiers. Il revient aux employés de préparer ces états pour s'assurer que tous les renseignements sont exacts et non trompeurs.



Pour en savoir plus, consultez la section « Contrats et engagements », « Lutte contre la corruption » et « Cadeaux, divertissements et marques de courtoisie » dans nos politiques et procédures de l'entreprise.





En cas de doute, nous devons communiquer avec des personnes qui peuvent nous aider à le comprendre et à l'interpréter. Voici les principales personnes susceptibles de nous aider :



Conflits d'intérêts

- Superviseur
- Bureau de l'Éthique et de la conformité mondiale
- Service des Ressources humaines
- Services juridiques



Questions concernant les employés

- Représentant des Ressources humaines
- Bureau de l'Éthique et de la conformité mondiale



Délit d'initié

Avocat général



Que dois-je faire si mon chef de service me demande d'accomplir une tâche qui, selon moi, enfreint notre Code ou une loi?



Questions juridiques

Services juridiques



Demandes de renseignements des médias

 Service Affaires publiques et communications mondiales



Violation potentielle du Code

- Superviseur
- · Service des Ressources humaines
- la conformité mondiale

